

Quelles sont les recommandations que vous pourriez donner d'une façon générale à des jeunes juristes dans le but d'accéder à une vie professionnelle épanouissante ? Auriez-vous éventuellement des recommandations différentes selon le pays d'origine des juristes ?

même ces formations initiales ne suffisent plus, il est aussi important d'accompagner les professionnels tout au long de leurs activités. Le CJFA a à cœur depuis quelques années de proposer des programmes de formation continue aux professionnels du droit.

Avant toute chose, il me semble important que l'étudiant choisisse une spécialisation en droit interne qui l'intéresse, et qu'il complète sa formation par un apprentissage équivalent dans l'ordre juridique du pays partenaire. Une initiation au droit franco-allemand est une chose, une spécialisation en droit franco-allemand est un atout supplémentaire.

Il me paraît aussi important d'inclure dans ses études de droit un séjour d'une ou plusieurs années à l'étranger. Il n'y a pas à mon sens de période idéale pour partir étudier à l'étranger. Un étudiant français peut partir dans le cadre de ses études de licence ou en master 1. Un étudiant allemand peut soit démarrer dans un double programme franco-allemand soit envisager un séjour en master 2 dans une université française lorsqu'il a fini ses études allemandes.

Julie Couturier, les avocats étrangers ou l'alignement des planètes –
Une interview de Marie-Avril Roux Steinkühler, LL.M., Berlin/Paris



Julie Couturier, Bâtonnière élue, prendra ses fonctions en 2022 avec Vincent Nioré, son Vice-bâtonnier.

Ma chère Julie, qu'est-ce qui t'a conduit au bâtonnat ?

Je suis tombée dans la marmite lorsque j'étais toute petite... À l'école d'avocat, j'ai participé à la très drôle Revue de l'UJA et nous avons chanté - avec toi ! - sur l'air des demoiselles de Rochefort « *Nous sommes de sœurs jumelles* » : « *nous sommes de préstagiaires, rêvant de dossiers très très gros...* ». J'ai été invitée ensuite au congrès de

l'UJA à Biarritz et c'est là qu'on m'a proposé de me confier mes premières fonctions de représentation. Puis je suis devenue trésorière, vice-présidente, aussi à la fédération nationale des UJA, dont je suis membre d'honneur. L'Union des jeunes avocats est un syndicat qui représente les jeunes avocats mais qui s'est incroyablement développée et a grandi en même temps que le Barreau de Paris a grandi.

J'ai été membre du Conseil de l'Ordre de 2009 à 2011, secrétaire du conseil, ce qui m'a permis de suivre de près tous les dossiers. Et puis je suis administratrice de l'association Droit et Procédure, que j'ai aussi présidée.

Bref, en parallèle de mon activité professionnelle, je me suis toujours engagée dans la vie du palais.

Côté professionnel, après avoir été collaboratrice puis associée du cabinet Fischer, Tandreau de Marsac, Sur et Associés, j'ai créé mon cabinet de niche, JCD Avocats, dédié au droit de l'exécution, du patrimoine, et de l'immobilier en 2017 avec 4 collaborateurs.

Tu connais donc tous les arcanes de la profession ! Et tu t'intéresses aussi de près aux 2.500 avocats du barreau de Paris exerçant à l'étranger.

Vous représentez environ 10 % du barreau de Paris ! C'est en participant aux voyages de l'Ordre de Paris auprès des barreaux étrangers que j'ai été sensibilisée à l'existence des nombreux confrères parisiens installés dans d'autres pays. J'ai pris beaucoup de notes. J'ai été frappée par leur incroyable diversité, leur dynamisme et leur attachement à leur barreau d'origine. Et j'ai aussi été informée des difficultés qu'ils pouvaient avoir.

Que fait l'Ordre actuellement pour les avocats installés à l'étranger ?

L'actuel bâtonnier, Olivier Cousi a décidé d'établir un vade-mecum destiné aux avocats de l'étranger. Ce guide a pour objectif de recenser les sujets communs aux expatriés : responsabilité professionnelle, formation, prévoyance, retraite, inscription au RPVA etc. Il existe déjà des supports, évidemment, mais tout est dispersé.

Et les campus du Barreau de Paris à l'étranger ?

Je m'interroge sur leur pertinence. Je sais que le campus qui a eu lieu à Berlin était très intéressant et a permis des échanges enrichissants. Il faudrait en faire une étude d'impact. Si ces campus sont uniquement l'occasion d'un voyage à l'étranger défiscalisé, même si le contenu est pertinent, cela ne me paraît pas utile. En revanche, s'ils permettent de développer l'activité et aux confrères parisiens et locaux d'échanger, ils ont un sens et il faut les soutenir.

Je pense que le Barreau de Paris n'a pas encore pris la mesure de tous ces avocats exerçant à l'étranger.

Il y a pourtant Michel Lévy, élu au Conseil de l'Ordre installé à Londres.

Oui, Michel Lévy est votre représentant. Mais il ne figure même pas officiellement en cette qualité sur l'organigramme de l'Ordre. Et puis il sort cette année, il faudra le remplacer. En tout état de cause, ce n'est pas aux membres du Conseil de l'Ordre d'être l'interlocuteur spécifique des nombreux confrères de l'étranger.

Que proposes-tu ?

Je pense plutôt qu'il faut mettre en place une « conciergerie », un guichet unique qui serait nécessairement tenu par le service international du barreau, car il dispose du personnel pour cela. Il n'y a pas de raison que vous soyez moins bien traités que les Parisiens, bien au contraire !

Mais il faut aussi une impulsion et de l'information. J'y reviens, il importe d'informer à la fois les membres du Barreau de Paris de votre existence et de votre diversité, et les avocats exerçant à l'étranger de ce que leur barreau leur offre et en quoi il les soutient.

J'ai déjà réfléchi à un podcast, ou à des visioconférences que nous pourrions faire de manière trimestrielle pendant les 2 ans de mon Bâtonnat. Nous aurons 8 trimestres, soit au moins 8 sujets à aborder. Ces discussions en ligne nous permettront de nourrir et d'actualiser le vade-mecum qui sera déjà sorti, et de nous rapprocher mutuellement, de rendre visible ce guichet unique et cette documentation.

Le groupe LinkedIn des Avocat.e.s parisien.ne.s de l'étranger, qui compte déjà 420 membres, pourrait-il être un relais ?

Absolument. Je veux clairement tourner mon Bâtonnat vers l'étranger. Même si mes prédécesseurs s'intéressaient aux relations internationales du Barreau de Paris, même si Olivier Cousi est associé d'un grand cabinet international, c'est maintenant que la prise de conscience de l'internationalisation du Barreau se fait. La fameuse mondialisation nous touche à notre tour et notre pratique, pourtant historiquement attachée à une ville, rayonne ! La pandémie, les réseaux sociaux et la communication à distance nous ont incroyablement rapprochés. C'est là que les planètes s'alignent.

Es-tu vraiment convaincue que les avocats de l'étranger ne sont pas uniquement du poil à gratter mais apportent quelque chose au Barreau - en plus de la cotisation ?

Ah la fameuse cotisation. Elle est indispensable, mais il faut mieux communiquer pour expliquer tout ce qu'elle permet. C'est évidemment formidable de pouvoir dire qu'on a autant de nos membres à l'étranger ! Cela montre que nous rayonnons, que le Barreau de Paris est agile et créatif.

Et vous, confrères présents partout, vous êtes autant de contacts que l'on peut prendre, vous nous apportez vos pratiques, votre regard extérieur. Nous apprenons d'autant mieux des autres systèmes que ceux qui nous les apprennent parlent notre propre langage, connaissent nos concepts et notre culture. Nous nous nourrissons de ces cultures différentes et de ses interactions culturelles.

Cela signifie-t-il qu'il faudrait aussi que nous, avocats de l'étranger, communiquions davantage auprès des confrères installés à Paris ?

Il est vrai que les avocats parisiens ne vous connaissent pas assez. Il est clair aussi il faudra structurer ce groupe des avocats à l'étranger et mettre en place des référents par territoires. Nous pensons aussi à faire des portraits et des articles dans le bulletin du Barreau.

Alors à partir de quand pourrions-nous compter sur ce nouveau programme ?

À partir du 1^{er} janvier 2022.

Quels sont les autres grands sujets que tu souhaites approfondir pendant tes deux ans de Bâtonnat ?

Ce qui nous tient à cœur, avec Vincent Nioré, ce qui est le fil blanc de tout ce que je souhaite faire, c'est rendre services aux confrères, les soutenir, la crise sans précédent impose des réformes structurelles en profondeur. Et puis à Paris, une chose est indispensable, qui touche aussi la France entière, c'est l'amélioration des mauvaises relations entre les avocats et les magistrats.

Vous pouvez joindre Julie par email à l'adresse jcouturier@jcd-avocats.com. Elle est également sur Twitter [@JulieCouturier](https://twitter.com/JulieCouturier). Retrouvez les informations sur sa campagne sur le site de campagne <https://forceauxdroits.paris/>.



Marie-Avril Roux Steinkühler ist Rechtsanwältin in Paris und Berlin, Partnerin der Kanzlei MARS-IP. Ihr Tätigkeitsschwerpunkt liegt im IP/IT-Recht.

■ Recht verständlich

Legal Tech – einige wichtige Begriffe und ein Blick nach Frankreich und Deutschland

von Marie-Luise Fritscher, Paris

I. Legal Tech – Gekommen um zu bleiben

Der Begriff « Legal Tech » ist breit gefächert und derzeit in aller Munde. Es gibt keine feststehende Definition dieses Begriffes, aber im Allgemeinen versteht man darunter die **vollständige oder teilweise Automatisierung von Rechtsdienstleistungen**. Legal Tech betrifft sämtliche Rechtsbereiche und wirkt sich direkt auf die Arbeitsweise von Rechtsanwendern und den Markt für Rechtsdienstleistungen aus. Bereits heute ist Legal Tech ein prägender Bestandteil der juristischen Arbeit, wird diese aber in Zukunft noch deutlicher prägen.

Dem Sammelbegriff « Legal Tech » sind zahlreiche Technologien und Themen zuzuordnen. Um Klarheit in das Dickicht der Begrifflichkeiten